

# GRILLE TARIFAIRE applicable à la rentrée scolaire 2018

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE DE LEGÉ "ENFANTS DE 3 A 12 ANS"											
Barème Allocataires C.A.F. ou M.S.A. (selon Quotient Familial)	PÉRI- SCOLAIRE ou PÉRI- CENTRE (à la demi-heure)	DEMI-JOURNÉE sans repas		DEMI-JOURNÉE avec repas		TARIF JOURNÉE (8h30-17h30)		FORFAIT SEMAINE (5 jours 14 jours*)		SÉJOUR MINI-CAMP (5 jours et 4 nuits)	
		Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
1 De 0 à 500 €	0,75 €	4,10 €	5,10 €	7,80 €	8,80 €	8,85 €	10,85 €	43,00 € / 34,50 €	51,00 € / 41,00 €	75,50 €	87,00 €
2 De 500,01 à 700 €	0,97 €	6,15 €	7,15 €	9,85 €	10,85 €	12,95 €	14,95 €	56,00 € / 45,00 €	67,00 € / 53,50 €	112,00 €	128,00 €
3 De 700,01 à 1 000 €	1,07 €	7,15 €	8,15 €	10,85 €	11,85 €	14,95 €	16,95 €	64,00 € / 51,00 €	74,50 € / 60,00 €	123,00 €	140,00 €
4 De 1 000,01 à 1 300 €	1,23 €	8,20 €	10,20 €	11,90 €	13,90 €	17,05 €	21,05 €	75,00 € / 60,00 €	91,00 € / 73,00 €	140,00 €	157,50 €
5 Supérieur à 1 300 €	1,28 €	9,20 €	11,20 €	12,90 €	14,90 €	19,05 €	23,05 €	85,50 € / 68,50 €	101,00 € / 81,00 €	155,00 €	174,00 €

(tarif pour 1 enfant)

❖ Une réduction de 10 % est proposée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant présent, 20 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et 30 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

❖ Les goûters, pique-niques et repas sont compris dans les tarifs.

❖ Modes de paiement : Les chèques bancaires sont à l'ordre du trésor public.

Les chèques-vacances sont acceptés uniquement pour l'accueil de loisirs et les chèques CESU uniquement pour l'accueil périscolaire.

Possibilité de paiement par prélèvement

❖ Tout retard est facturé 1 € par 1/4 d'heure, en plus du tarif périscolaire ou péricentre à la demi-heure.

❖ Pour l'accueil de loisirs, si l'annulation n'a pas été prévenue 8 jours à l'avance, la facturation sera effectuée.

❖ Pour l'accueil périscolaire il vous sera facturé 2€ de pénalité par enfant pour toute annulation non prévenue dans les délais et pour toute inscription non prévenue dans les délais, il vous sera facturé 2€ de pénalité par enfant en plus du tarif périscolaire à la demi-heure.

**Attention** : à défaut de justificatif, le tarif 5 sera systématiquement appliqué.

\* Le forfait 4 jours s'applique à une semaine complète (exemple : semaine avec un jour férié)